

Comité de projet « Tambour »

Commune de Fronton

Préau des Chevaliers de Malte

Mercredi 4 décembre 2024, 10h00

Etaient présents :

- Matthieu TUSCH, Melvan
- Paul-Antoine SUAREZ, Melvan
- Jules DEBEE, MELVAN
- Hugo CAVAGNAC, Mairie de Fronton
- Marie BODINEAU, Mairie de Fronton
- Pierre JEANJEAN, Mairie de Fronton
- Marion BORRULL, Communauté de Commune du Frontonnais

→ Introduction

M. Tusch de la société Melvan, porteur du projet, présente le cadre juridique du comité de projet, issu du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023.

Il présente également la société MELVAN.

M. Suarez de la société Melvan, présente l'implantation dans le territoire haut-garonnais de Melvan et présente les projets sur le département.

→ Présentation du projet

M Debee de la société Melvan présente le projet de Tambour.

L'objectif du projet de Tambour est la valorisation d'un terrain agricole à faible valeur agronomique par l'installation d'un site de production d'énergie renouvelable grâce à la technologie photovoltaïque. La puissance du projet est estimée à 3 MWc.

Son productible prévisionnel est estimé à 1 359 kWh/kWc.

Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque de Tambour permettrait de couvrir la consommation d'environ 4 077 personnes.

Le site est une zone agricole en friche, au bord de la départementale 47. Le site n'est ni cultivé, ni exploité, n'a aucune valeur économique ou touristique. De plus, le terrain n'est pas déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans. Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

| Section | Numéro | Surface (m ²) |
|---------|--------|---------------------------|
| C | 27 | 22 197 |
| C | 28 | 27 542 |

Monsieur Cavagnac questionne sur la possibilité de l'autoconsommation et du partage de la valeur du projet. L'autoconsommation est une possibilité pour le projet de Tambour, Melvan prend en compte la demande de la commune de Fronton et étudiera les conditions d'éligibilité du projet à ce dispositif.

Le design du projet est présenté ainsi que les différents aménagements et équipements autour du projet. (sécurité incendie, pistes internes, haies paysagères...)

Le PLU de la commune est présenté.

Le potentiel agronomique du terrain est présenté démontrant des valeurs faibles.

Les enjeux socio-économiques autour du parc photovoltaïque sont présentés, notamment autour de 3 axes :

- Le développement économique local,
- L'autonomie énergétique et développement durable,
- La valorisation de terrains délaissés.

Les impacts potentiels sur l'environnement et le territoire sont présentés. L'état initial du site met en avant l'absence d'enjeux environnementaux rédhibitoires. La prise en compte des zones humides sur site est démontrée avec des mesures d'évitement et de réduction importantes.

Madame Borrull se questionne quant à l'impact du projet sur l'artificialisation des sols notamment en lien avec la loi Zéro Artificialisation Nette du 20 juillet 2023. Melvan assure à la commune de Fronton que le projet respectera les critères de la non-artificialisation des sols.

Les coûts prévisionnels du projet sont présentés. Le coût total de développement, de construction et de mise en service du projet de Tambour est estimé à 2,75 millions d'euros.

Le raccordement hypothétique du projet est présenté. Le raccordement est projeté à l'heure actuelle au tronçon HTA situé à 2,8 kilomètres du site.

Les recettes fiscales pour les collectivités sont présentées. Sur une période d'exploitation de 30 ans, les retombées fiscales pour les collectivités sont estimées à 577 550 euros.

Madame Bodineau interroge Melvan quant à la mise en place de garanties financières pour assurer le démantèlement de la centrale à la fin de l'exploitation de celle-ci, même en cas d'incapacité du porteur de projet de la réaliser. Monsieur Tusch confirme que cette mise en place est totalement envisageable et que celle-ci est obligatoire pour l'obtention d'un tarif de rachat de l'électricité via la Commission de Régulation de l'Énergie sur ce type de projet.

Melvan présente sa volonté de communiquer au grand public notamment via des flyers à disposition en mairie. La communauté de commune se propose d'étudier la possibilité de communiquer via leur site internet.

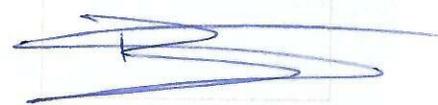
Comité de Projet Tambour

Date du comité de projet : 04/12/2024

Lieu du comité de projet : Préau des Chevaliers de Malte, rue des Chevaliers de Malte, 31620, Fronton

Liste des membres convoqués :

- Porteur de projet : MELVAN
- Commune de Fronton (Commune d'accueil du projet)
- Communauté de communes du Frontonnais
- Commune de Orgueil (limitrophe)
- Commune de Nohic (limitrophe)
- Commune de Villemur-sur-Tarn (limitrophe)
- Commune de Villaudric (limitrophe)
- Commune de Bouloc (limitrophe)
- Commune de Castelnau-d'Estrétefonds (limitrophe)
- Commune de Pompignan (limitrophe)
- Commune de Grisolles (limitrophe)
- Commune de Canals (limitrophe)
- Commune de Fabas (limitrophe)
- Commune de Campsas (limitrophe)
- SDIS 31
- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne

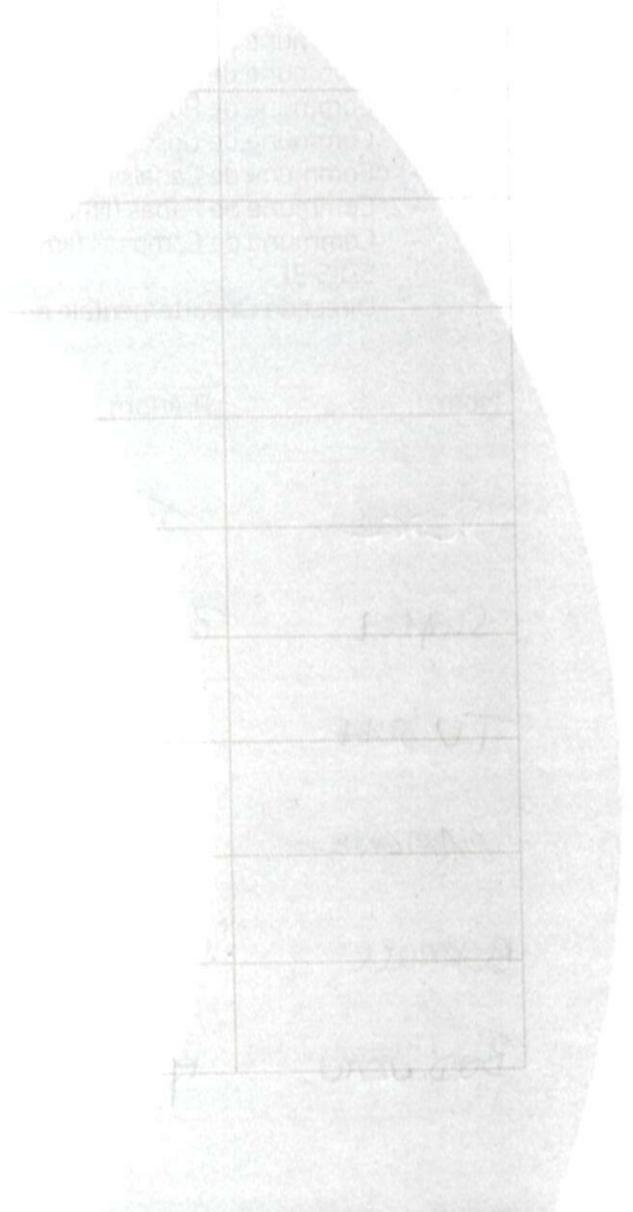
| Nom | Prénom | Représentant de | Signature |
|----------|--------------|-----------------|---|
| Debee | Jules | MELVAN |  |
| SUAREZ | Paul-Antoine | MELVAN |  |
| TU SIA | Nathalie | MELVAN |  |
| CAVAGNAC | HUGO | FRONTON |  |
| BORDUCC | Stavros | CCF |  |
| BODINEAU | Marie | Fronton |  |



Jeanjean

Pierre

François





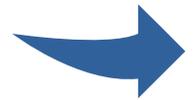
Projet photovoltaïque de Tambour
4 décembre 2024
Fronton

Melvan est un producteur indépendant français
d'énergies renouvelables, qui développe, finance,
Construit et opère des centrales solaires et éoliennes.

PRÉSENTATION MELVAN



SOMMAIRE



Emargement



Présentation de Melvan



Cadre juridique du Comité de Projet



Présentation du Projet

Emargement



Présentation de Melvan



PRÉSENTATION DE MELVAN



Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et exploite des installations solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer.

L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.

Avignon

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon

Bordeaux

Direction Territoriale Sud Ouest
Immeuble Hyperion
72, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

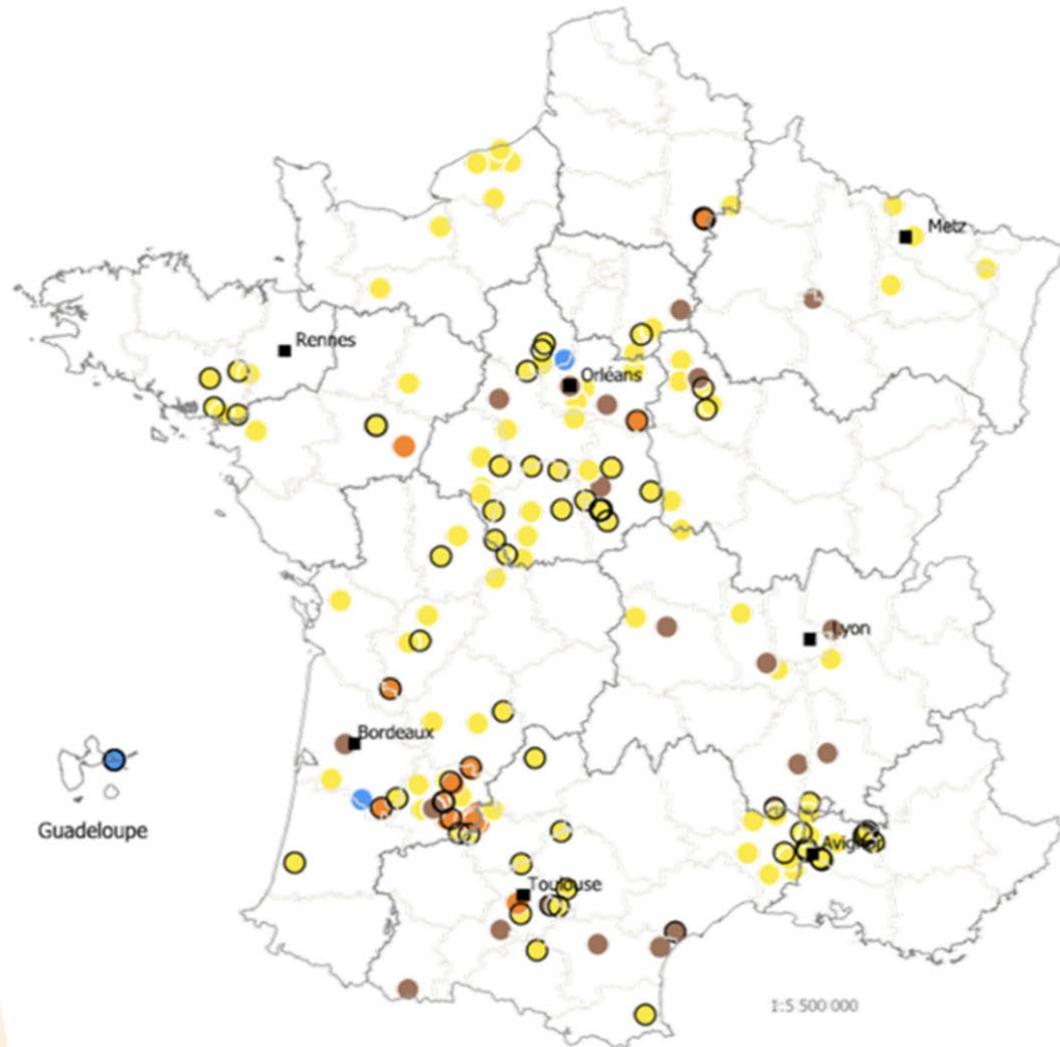
Orléans

Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans

Agences de Développement

Lyon
Toulouse
Metz
Rennes
Agen
Aix-en-Provence
Niort

NOS PROJETS



Chiffres clés

- 800 MW en développement
- 100 MW en construction ou exploitation d'ici 2025

■ Agences Melvan

Projets Melvan

● PV Sol

● PV Flottant

● Eolien terrestre

● Toitures et ombrières PV

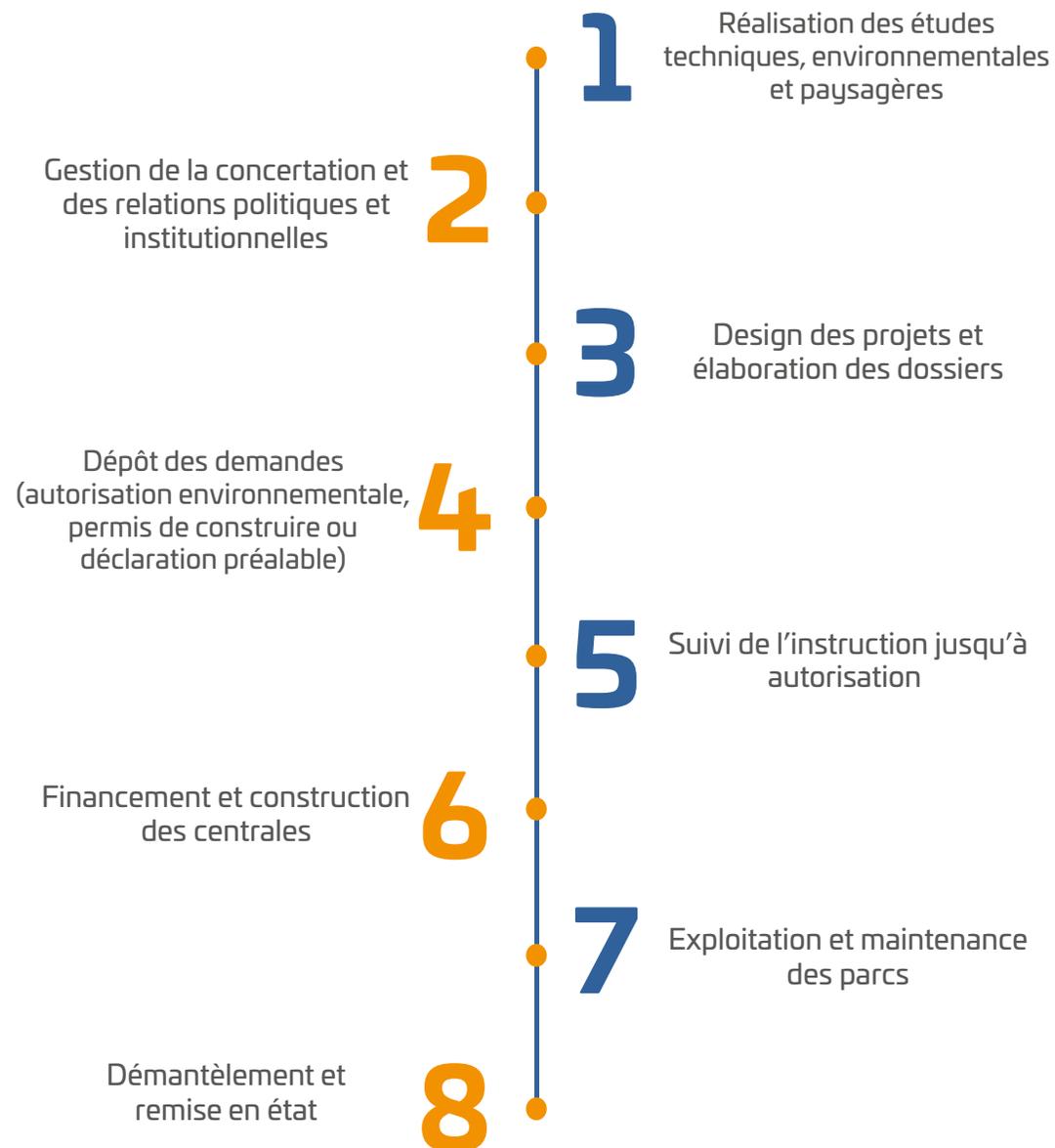
○ Projets P2-5

MAJ : 06/06/2023

NOTRE MÉTIER

Schéma de cycle de vie d'un projet

Melvan développe des parcs éoliens et solaires photovoltaïques (toitures, ombrières, parcs au sol, flottant) associés le cas échéant à des moyens de stockage (stationnaire, hydrogène vert...)



Melvan Energie 1, via
la plateforme Enerfip

Melvan Territoires, via
la plateforme Lumo

Melvan Croissance, via
la plateforme Lumo

Montant levé
9,1 M€

Montant levé
5 M€

Montant levé
3,2 M€ (en cours)

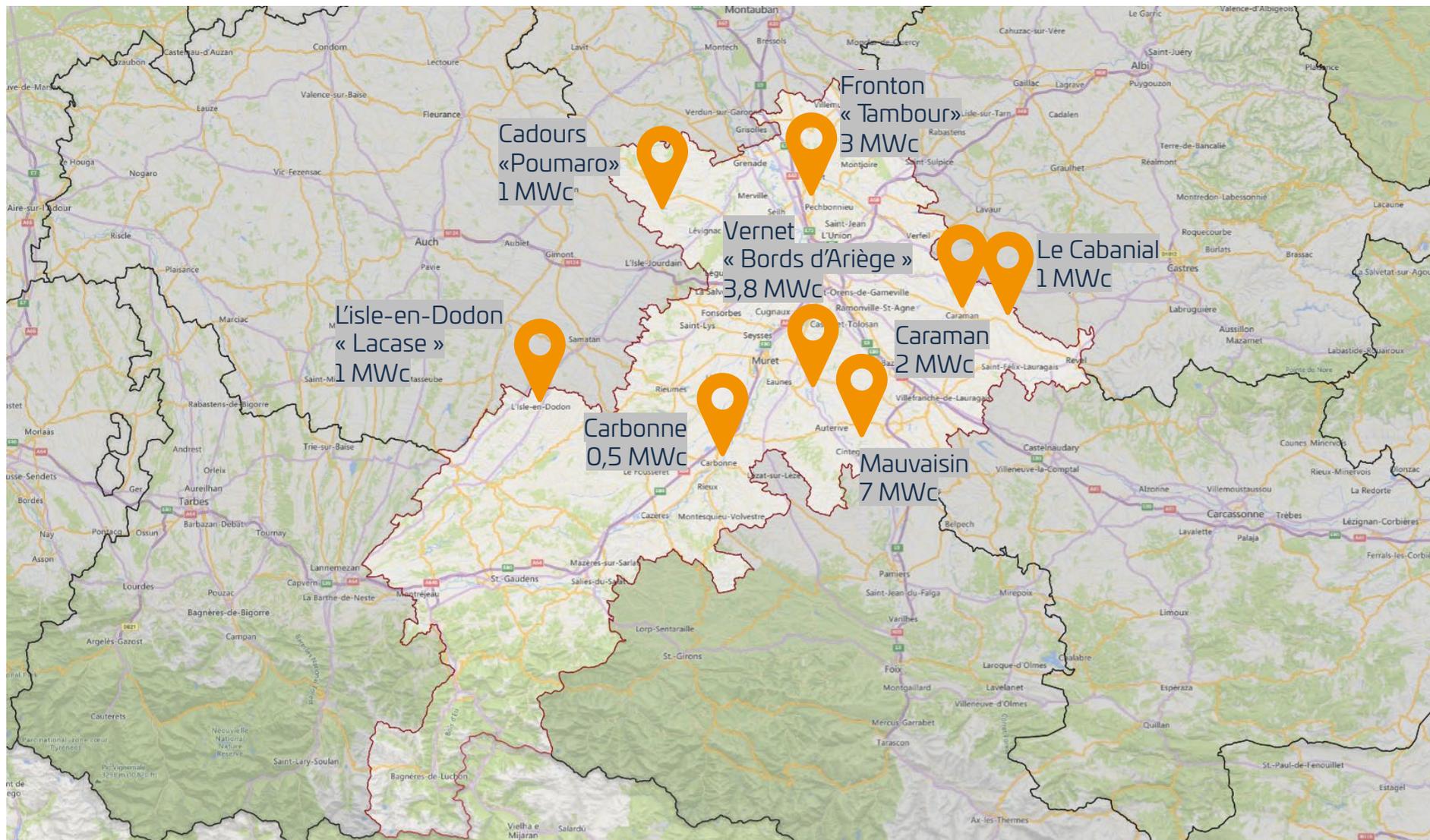
En accord avec ses valeurs, Melvan recourt au financement participatif afin de financer son développement. Son activité de développement est ainsi financée grâce à la participation citoyenne.

Depuis octobre 2021, le groupe Melvan a procédé à sept campagnes d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) auprès des citoyen.es, par l'intermédiaire de ses sociétés Melvan Énergie 1, Melvan Territoires et Melvan Croissance. Ces trois portefeuilles de projets, dont Melvan est l'actionnaire unique, ont vocation à détenir partiellement ou totalement les sociétés projets.

Des milliers de citoyen.es ont ainsi pu participer au financement du développement et de la construction de projets d'énergies renouvelables, tous situés en France. Ainsi, Melvan dispose de ressources financières pour développer et construire un portefeuille de projets agrégant plusieurs centaines de mégawatts tout en intégrant une logique de partage de la valeur avec les citoyen.es.

NOS CAPACITÉS FINANCIÈRES

NOS PROJETS DANS LA HAUTE-GARONNE



NOS PROJETS DANS LA HAUTE-GARONNE



Couverture des abords du complexe sportif municipal pour apporter confort pour les usagers et production d'énergie verte.

Cadre juridique du comité de projet



CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A- rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Participants au Comité de projet :

Participants obligatoires :

- Porteur de projet ;
- 1 représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- 1 représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la/les communes d'implantation du projet sont membres.

→ **Projet Solaire** : 1 représentant de chaque commune limitrophe de la/des communes d'implantation du projet.

Participants facultatifs :

- A la demande de l'un des membres du comité :
 - Le préfet ou son représentant,
 - Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné,
 - Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné
- A la demande du porteur de projet, d'un représentant d'une commune d'implantation du projet ou d'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont une commune d'implantation du projet est membre.

Présentation du projet « Tambour »



Objectifs du projet



L'objectif du projet de Tambour est la **valorisation d'une friche agricole** par l'installation d'un site de **production d'énergie renouvelable** par la technologie photovoltaïque.

La puissance prévisionnelle du projet est estimée à 3 MWc.

Son productible prévisionnel est estimé à 1 359 kWh/kWc.

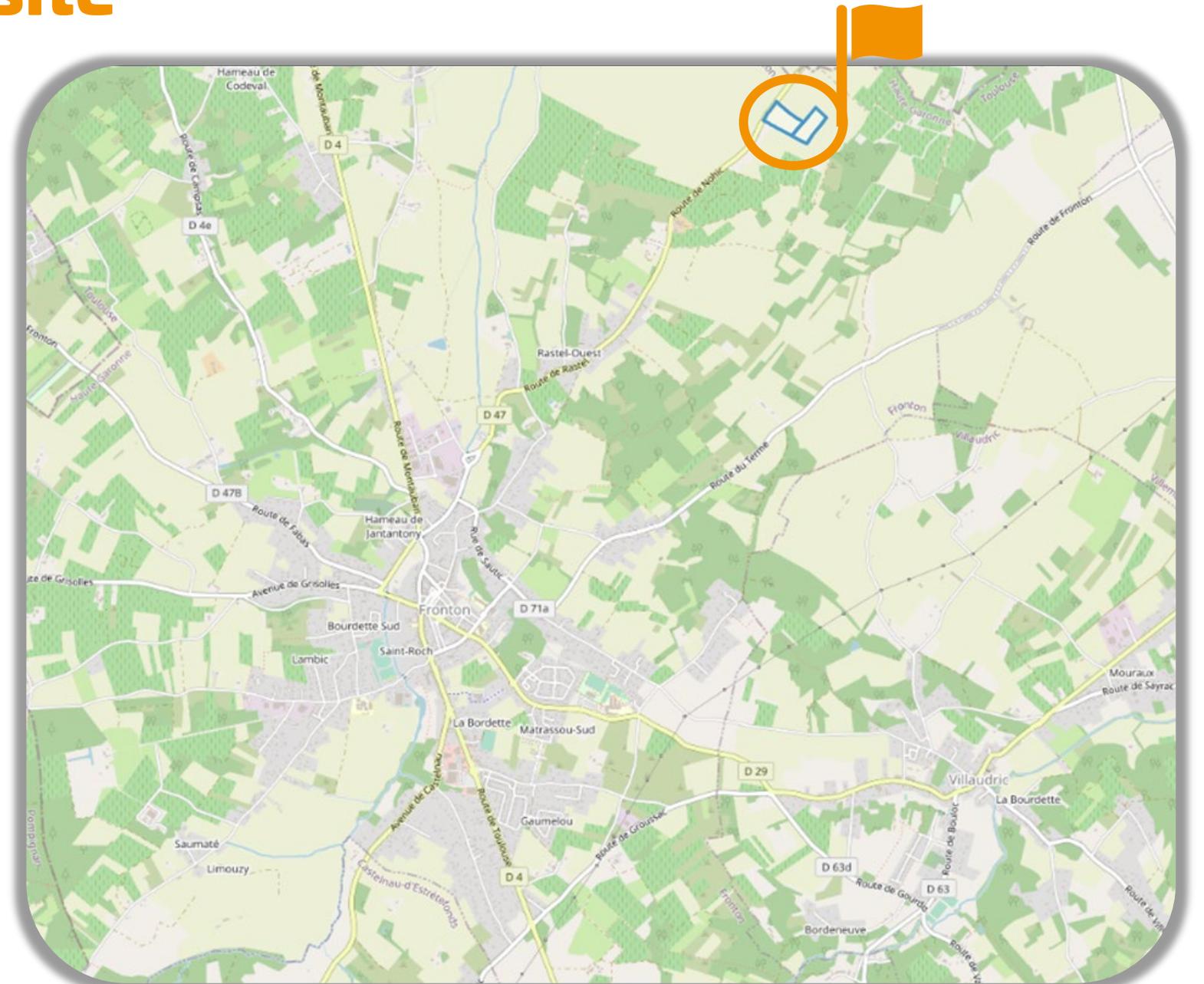
Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque de Tambour permettrait de couvrir la consommation d'environ 4 077 personnes.

Localisation du site



Le site de Tambour se situe sur la commune de Fronton

Parcelles C27 et C28



Pourquoi ce site ?

Le site est une zone agricole en **friche**, en bordure de la départementale 47.

Le site n'est **ni cultivé, ni exploité, n'a aucune valeur économique ou touristique. Non déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans.**

Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible.

2 parcelles pour un total de 5 ha environ, appartenant à un propriétaire privé



Implantation prévisionnelle



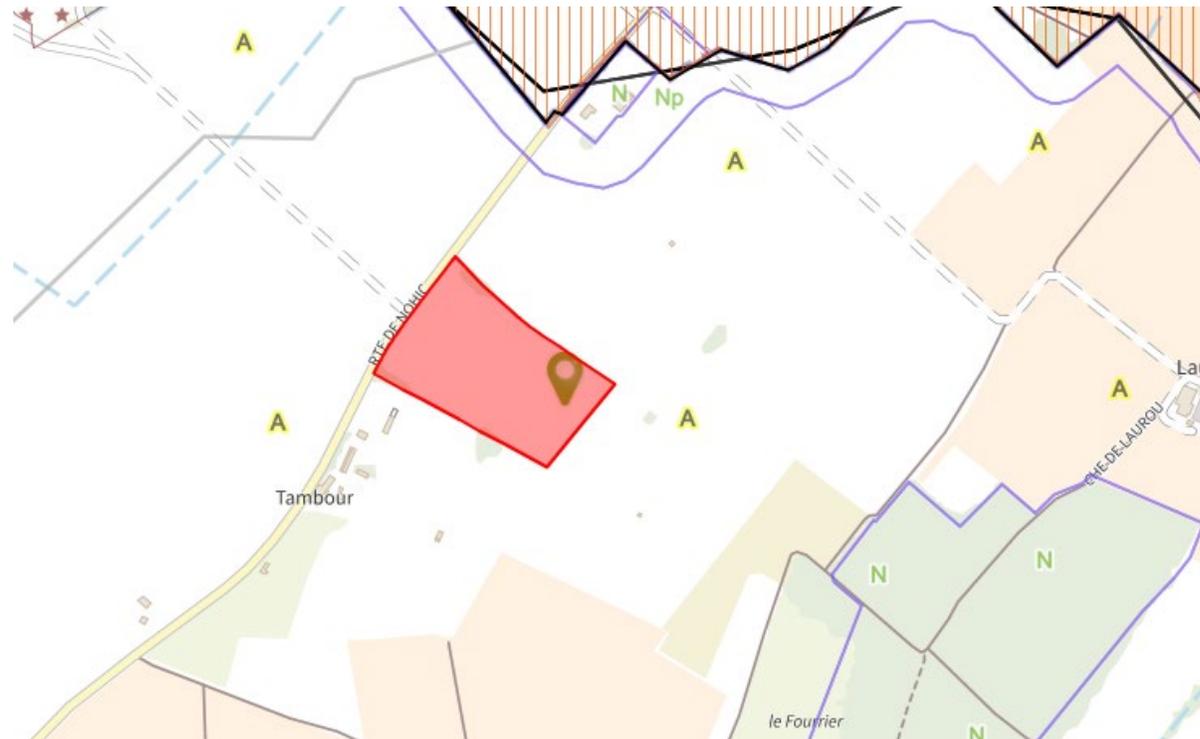
Urbanisme

PLU en **zone A**

Les installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif **sont autorisées.**

Les centrales photovoltaïques sont considérées, par jurisprudence, comme des équipements collectifs nécessaires aux services publics

Le SCoT du Nord Toulousain autorise l'implantation des centrales PV sur les friches.



Le cahier des charges de la CRE



Cas 1

Zone urbaine (U ou AU)

Cas 2

Zone Naturelle portant mention d'un projet photovoltaïque (Npv, Apv) sous conditions (pas de zone humide, pas de défrichement, compatible avec l'activité agricole)

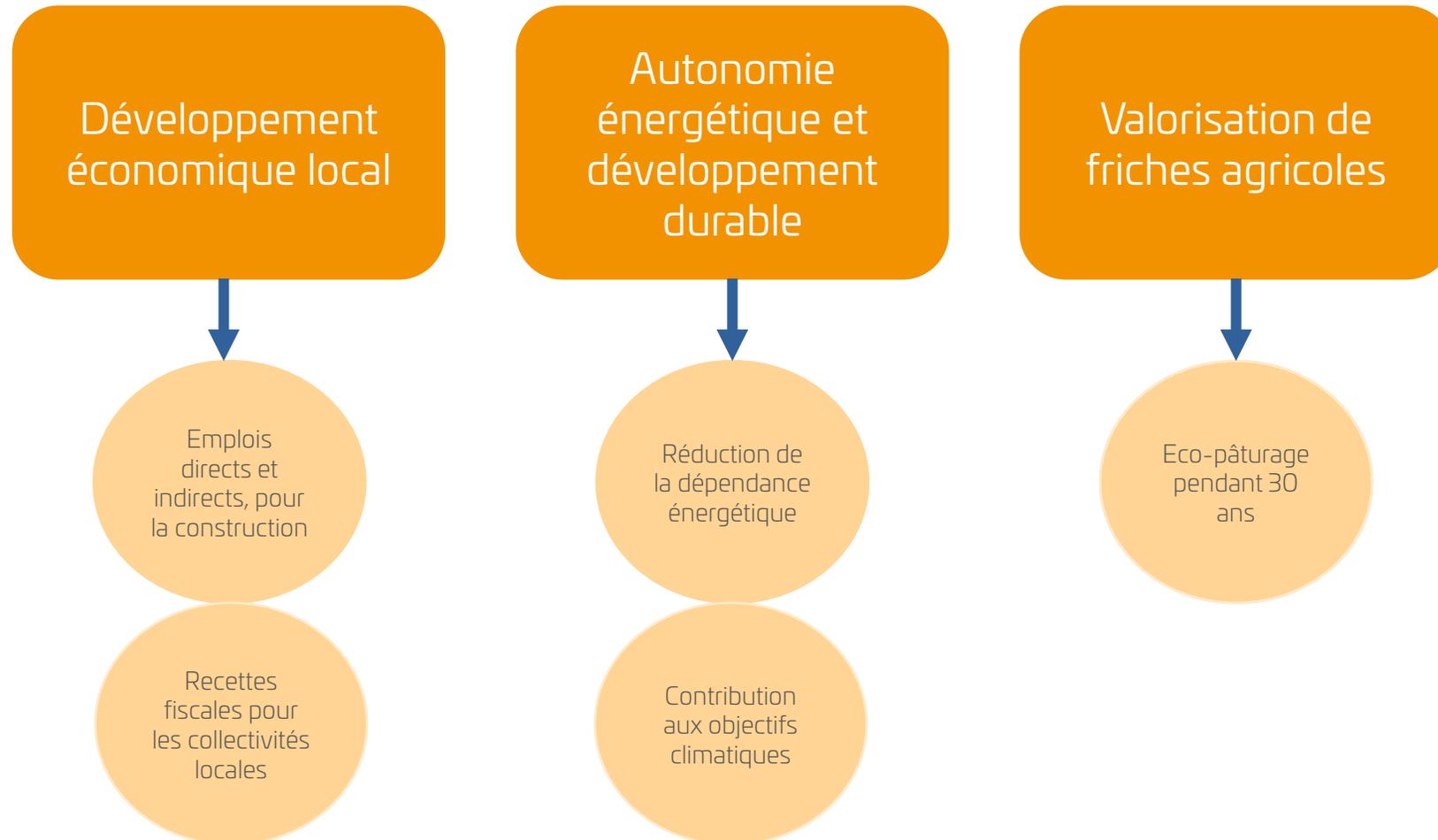
Cas 2 bis

Jachère agricole ou activité d'élevage
Si avis favorable
CDPENAF

Cas 3

Site à moindre enjeu foncier : site pollué ou friche industrielle, ancienne carrière, *ancien aérodrome*, délaissé fluvial, portuaire, routier...

Enjeux socio-économiques autour du parc photovoltaïque



Potentiel agronomique des sols



Carte 2 : Localisation des sondages et des prélèvements.

5. CONCLUSION

Les informations ci-après permettent de récapituler, grâce aux classements des sondages, la part de la zone d'étude pour chaque potentiel agronomique observé.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des résultats.

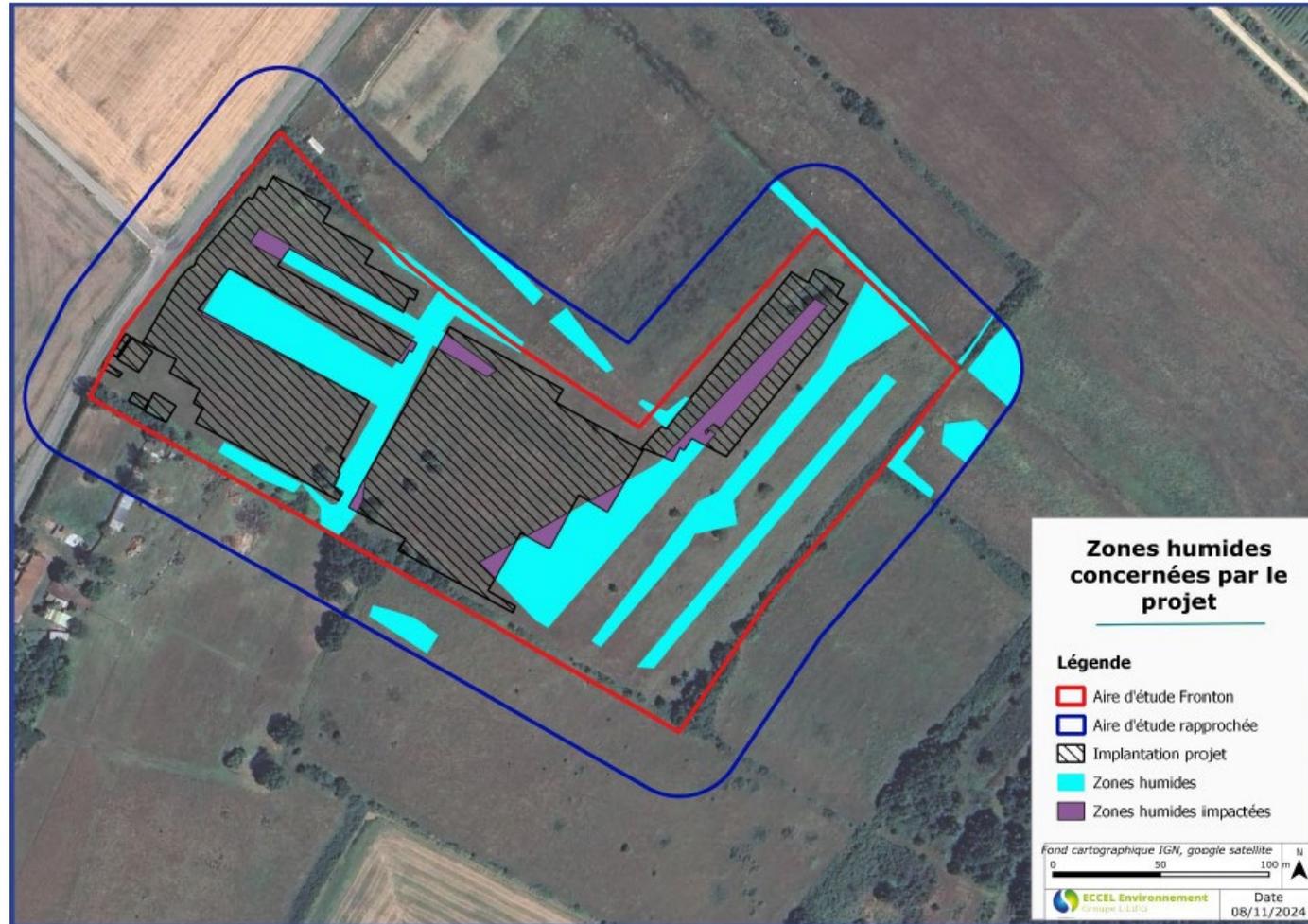
| | |
|-----------------------------------|--------|
| Potentialité agronomique de l'UCS | FAIBLE |
| % d'occupation de la zone projet | 100% |

D'après la note globale, la zone d'étude est entièrement composée de sol au potentiel agronomique faible (Carte 3 : Potentialité agronomique des sols.).

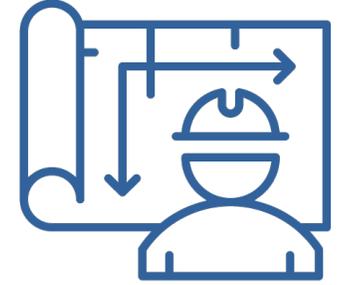
Le critère déclassant est l'hydromorphie. La présence d'une hydromorphie importante génère un environnement peu propice à la prospection racinaire (manque d'oxygène), ainsi qu'un accès compliqué à la parcelle, en particulier durant les périodes humides.

Les sols de la zone d'étude présentent un potentiel agronomique faible, vis-à-vis du développement d'une prairie.

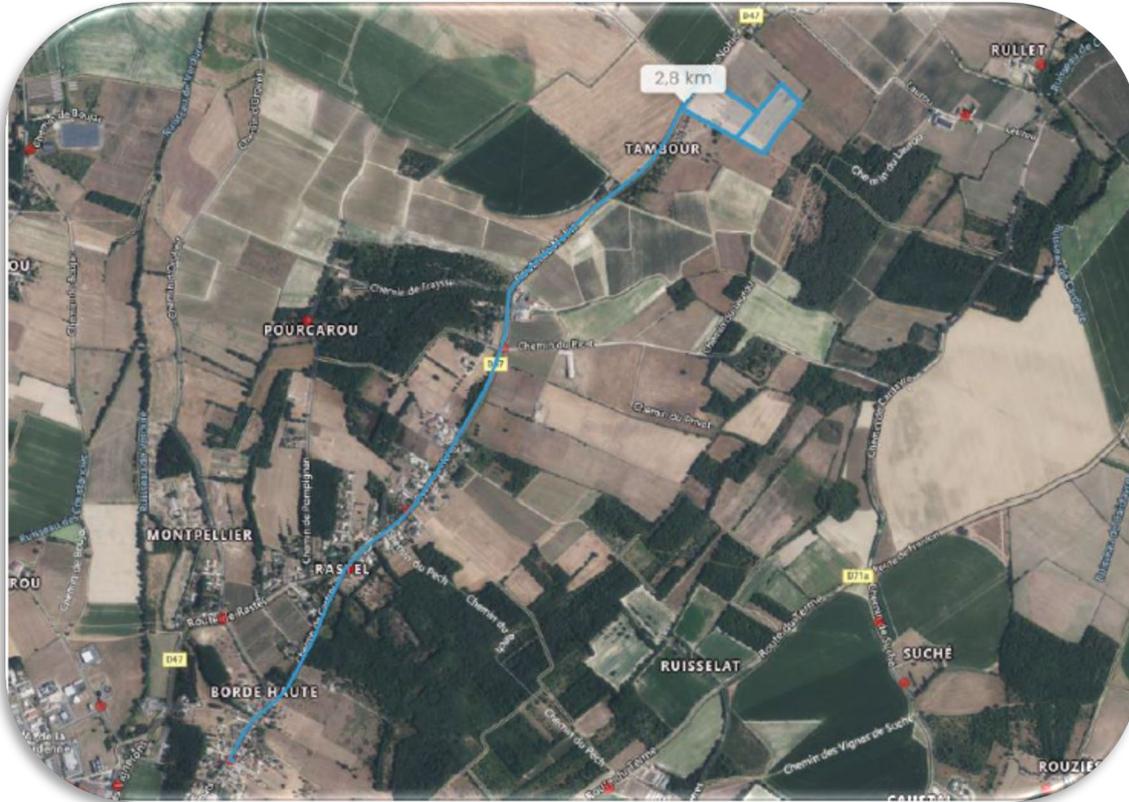
Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et le territoire



Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et le territoire



Raccordement envisagé



Ce poste est dans la commune de VILLEMUR-SUR-TARN, au S3REnR OCCITANIE (Coordonnées : 579414.75 ; 6309004.5)

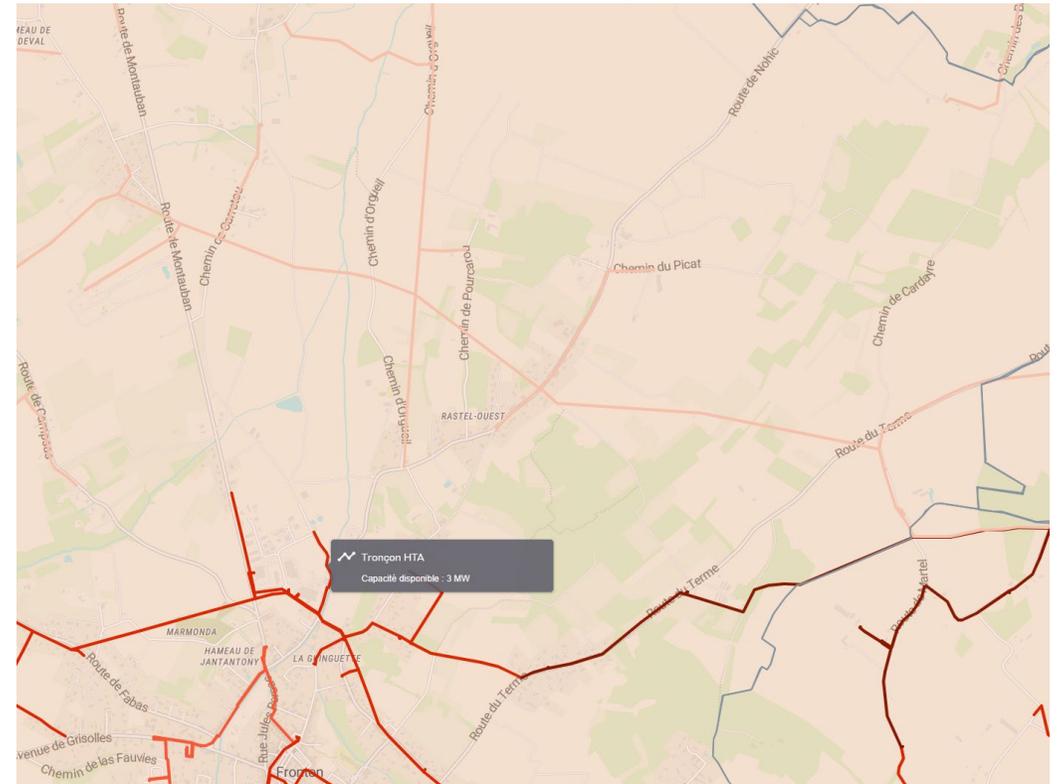
SUIVI DES ENR :



■ Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 0.6 MW
 ■ Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 7.7 MW
 ■ Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 1.7 MW

| | |
|--|------------|
| Puissance EnR déjà raccordée | 46.8 |
| Puissance des projets EnR en développement | 10.8 |
| Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR | 10.0 |
| Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste | - |
| Quote-Part unitaire actualisée | 81.6 k€/MW |
| dont la convention de raccordement est signée | 0.0 MW |
| Taux d'affectation des capacités réservées | 34 % |

mis à jour le 20/11/2024

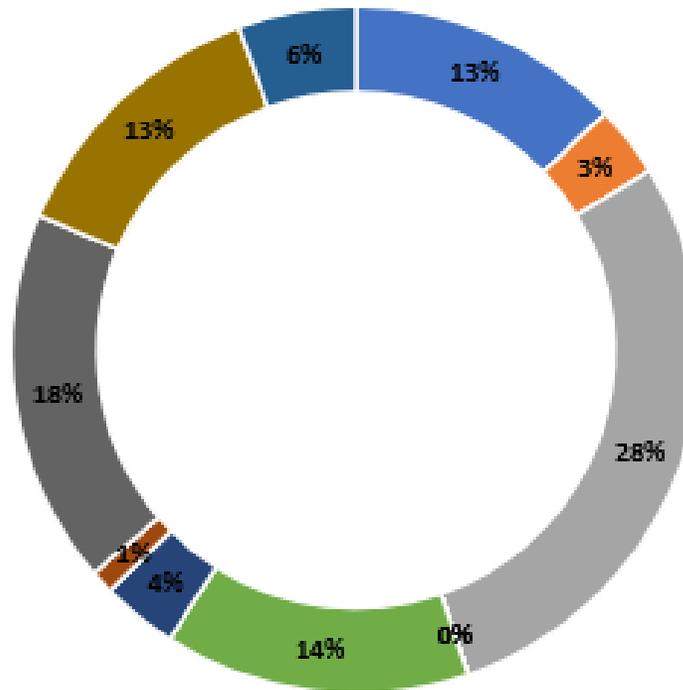


Coûts prévisionnels du projet



Total coût :

2,75 M€



- MODULES
- ONDULEURS
- ELECTRICITÉ
- STOCKAGE
- AMÉNAGEMENTS & VRD
- STRUCTURES ET FONDATIONS
- AUTRES TRAVAUX
- ALÉAS & ASSURANCES
- RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES
- HONORAIRES MELVAN & AMO
- DIVERS

Recettes fiscales estimées

| | Département | Commune | EPCI |
|-------|-------------|----------|----------|
| /an | 5 400€ | 4 000€ | 9 470€ |
| Total | 165 740€ | 127 745€ | 284 065€ |



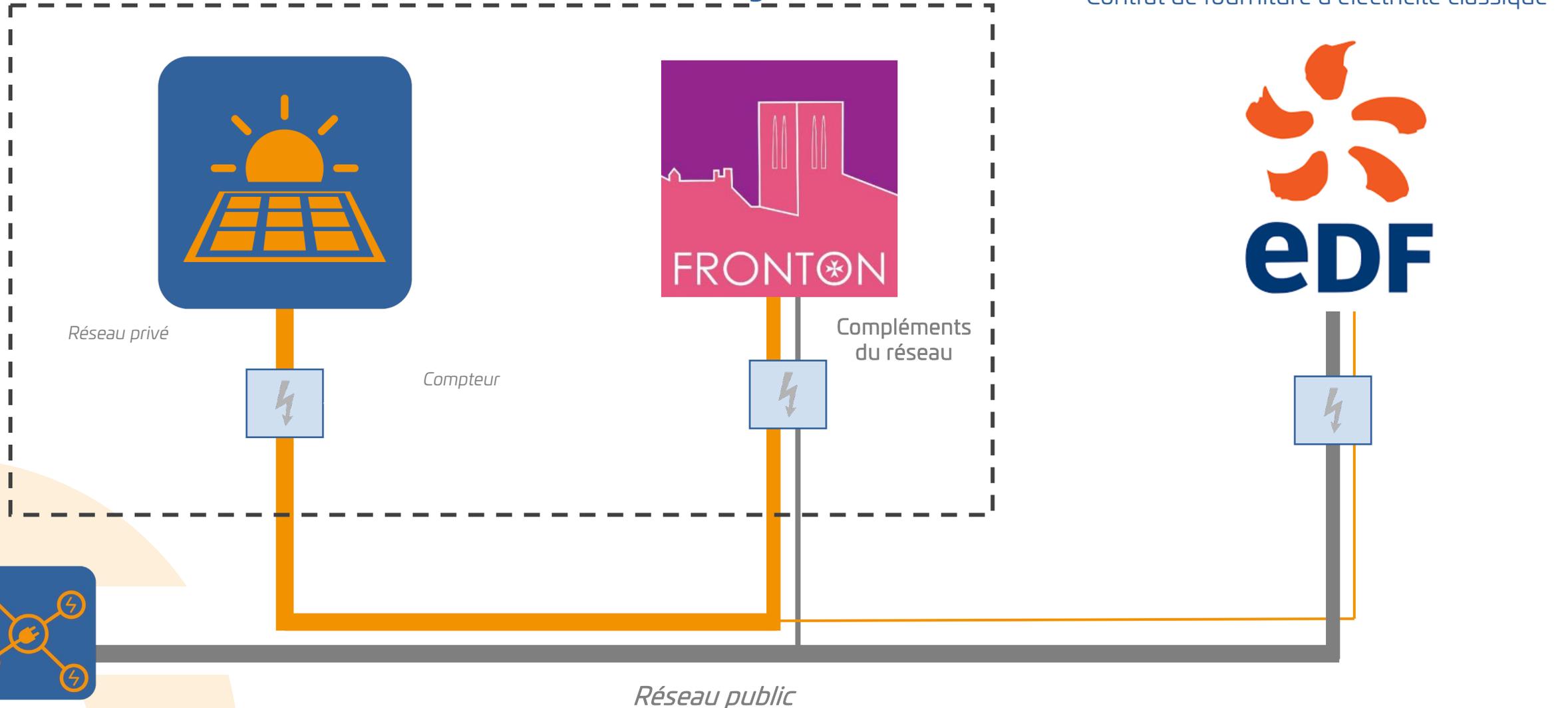
Soit total/an
18 875€

Soit
total/exploitation
577 545€

Principe de l'Autoconsommation Collective

Contrat d'autoconsommation avantageux

Contrat de fourniture d'électricité classique



Caractéristiques du projet



3 MWc

Puissance installée sur la zone mise à disposition



1 359

kWh/kWc/an
Heures de fonctionnement équivalentes pleine puissance



4 077 MWh/an

Estimation de la production annuelle moyenne d'électricité



~ 4 077 personnes

Production équivalente à la consommation électrique spécifique



1 480 tonnes de CO2/an

Estimation rejets de CO₂ évités



Durée d'activité de la centrale : 30 ans

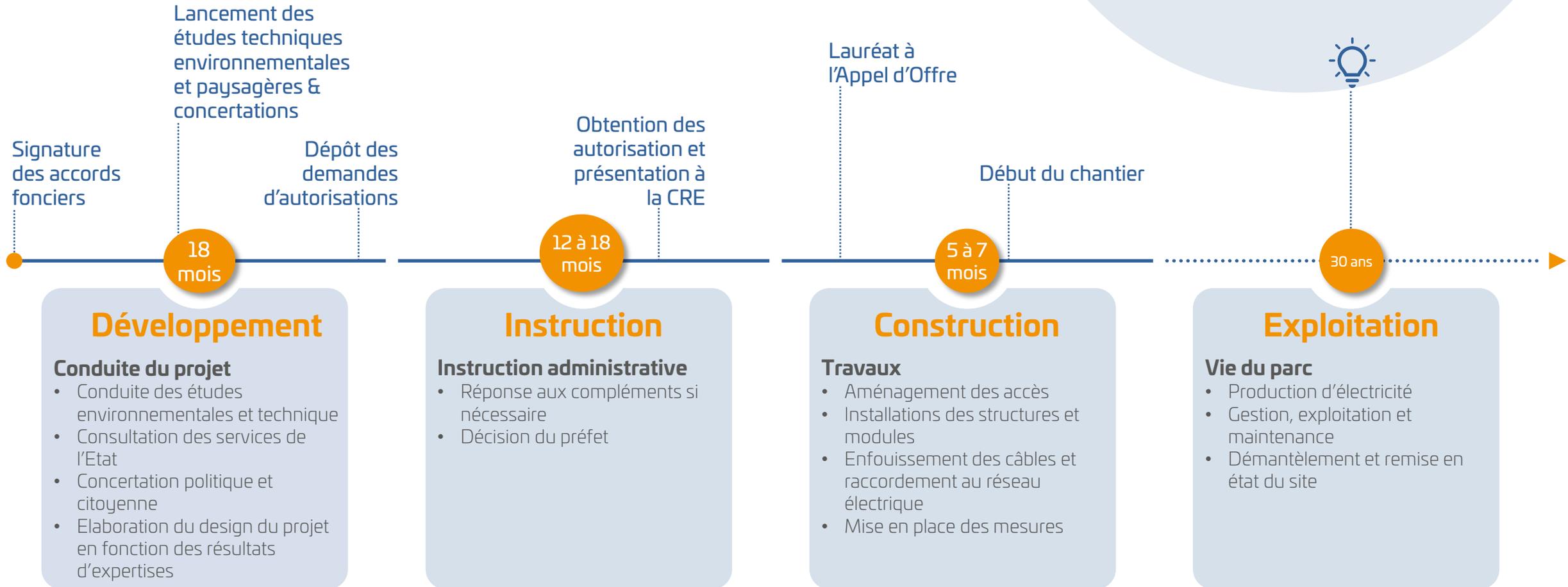


Date de mise en service prévisionnelle de la centrale : **2026**



1,8 ans
Temps de retour énergétique de la centrale

Planning envisagé



Communication externe

Melvan : un acteur déjà engagé et implanté en région Occitanie.



Légende :

- Solaire au sol
- Toitures et ombrières
- Agrivoltaïsme

Zoom sur l'un de nos projets :
Les ombrières du stade de Caraman

Les ombrières solaires installées sur le stade de rugby "Roger Bourgairel" et le centre culturel "Saint-Exupéry" permettent de fournir de l'ombre et de produire une énergie renouvelable injectée dans le réseau électrique local.

Chaque année, les ombrières produisent en moyenne 2800 MWh, soit la consommation d'électricité d'environ 1700 personnes, permettant d'éviter l'émission de 666 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.



Nos partenaires locaux.



Melvan en quelques mots.

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables qui développe, finance, construit et exploite des installations dont il reste propriétaire. Pour être au plus proche des territoires, Melvan s'implante dans différentes régions, avec à ce jour une cinquantaine de collaborateurs répartis entre Agen, Avignon, Bordeaux, Lyon, Metz, Niort, Orléans, Rennes et Toulouse.

Nos engagements.

Nous sommes convaincus que notre activité doit participer à améliorer durablement le cadre de vie de l'ensemble de nos parties prenantes. Pour y parvenir, nous avons défini collectivement une feuille de route RSE et fixé des indicateurs comprenant des

objectifs à atteindre à l'horizon 2026. L'ensemble de ces objectifs ont également été inscrits dans les statuts de l'entreprise. Grâce à ces engagements, Melvan a obtenu le statut de société à mission fin 2024.

Nos projets en image.



Direction Territoriale Sud Est
120 Rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon
☎ 04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Agence Toulousaine
116 Route d'Espagne
31100 Toulouse - Helios 4
☎ 05 61 43 70 97
info@melvan.eu

En ligne :
🌐 www.melvan.eu
📘 Melvan SAS



Communication externe

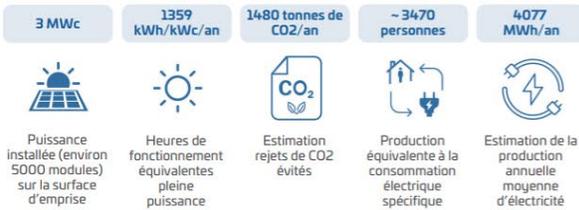
Projet de centrale : une opportunité pour la commune.

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques afin de générer de l'électricité qui sera ensuite injectée dans le réseau public de distribution.

Ce projet prend place sur une friche agricole inexploitée depuis plus de 20 ans, présentant un faible potentiel sur la base de relevés agronomiques.

Études depuis 2023 : Résultats et caractéristiques du projet.

Au terme des études réalisées depuis janvier 2023, les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :



Répartition prévisionnelle des recettes fiscales entre collectivités.

| | Département | Commune de Fronton | C.C du Frontonnais |
|--|-------------|--------------------|--------------------|
| Recettes Totales (30 ans d'exploitation) | 165 739€ | 127 743€ | 284 062€ |
| Recettes Totales (30 ans d'exploitation) | 5 399€ | 4 007€ | 9 469€ |

Historique du projet.

Avril 2023 : Signature des accords fonciers et lancement des études environnementales.

Mai 2023 à Juin 2024 : Réalisation de l'étude d'impact et concertations avec la commune.

Octobre 2024 : Réunion d'étape en mairie et échanges sur l'opportunité d'intégrer le projet en zone d'accélération des énergies renouvelables.

2025 : Obtention des autorisations administratives et demande de raccordement.

Photomontage du projet depuis la départementale D47



- 1** Janvier 2023 : Identification du site et premières études de faisabilité.
- 2** Avril 2023 : Signature des accords fonciers et lancement des études environnementales.
- 3** Mai 2023 : Rencontre de Monsieur Hugo Cavagnac, maire de la commune de Fronton et président de la communauté de commune. Obtention de l'accord de principe.
- 4** Mai 2023 à Juin 2024 : Réalisation de l'étude d'impact et concertations avec la commune.
- 5** Août 2024 : Présentation du projet à la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.
- 6** Octobre 2024 : Réunion d'étape en mairie et échanges sur l'opportunité d'intégrer le projet en zone d'accélération des énergies renouvelables.
- 7** Décembre 2024 : Réunion du comité de projets et dépôt de la Déclaration Préalable du projet en mairie.
- 8** 2025 : Obtention des autorisations administratives et demande de raccordement.
- 9** 2026 : Financement et construction du projet.

Environnement : La nature en considération.

Un travail collaboratif a été réalisé entre les environnementalistes, naturalistes, paysagistes et autres experts, en partenariat avec le porteur du projet (conception, construction), afin d'intégrer progressivement les conclusions et recommandations environnementales tout au long du développement du projet.

Afin de réaliser l'étude d'impact, Melvan a missionné le bureau d'étude ECCEL environnement basé à Verfeil. 

Plan de masse du projet sur fond orthophoto



Lors de la conception de la centrale photovoltaïque, divers enjeux techniques, réglementaires, environnementaux, paysagers ont été pris en considération.

Associés à la concertation territoriale et la prise en compte du voisinage du projet, l'implantation finale propose un projet de moindre impact par la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.



Jules Debee
Responsable Projets

j.debee@melvan.eu
06 77 10 37 90

Direction Territoriale Sud Est

120, rue Jean Marie Tjibaou

84000 Avignon

☎ 04 90 89 95 77

avignon@melvan.eu

PRÉSENTATION MELVAN



www.melvan.eu

